

canadienne et les \$50 millions donnés par le secteur privé, l'aide totale canadienne atteignait 110 millions de dollars en 1984-85, au moment où la crise en Ethiopie était à son apogée. Sur le plan de l'aide au développement, l'ACDI finance un projet d'aménagement hydraulique rural (\$14.8 millions/5 ans) ainsi que de nombreux petits projets réalisés par les ONG canadiennes et internationales.

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

Le gouvernement canadien est préoccupé par l'extrême pauvreté et la situation des droits de la personne en Ethiopie, notamment dans le contexte de la mise en oeuvre de certains programmes du gouvernement éthiopien tels que le programme de réinstallation des populations. La poursuite de la guerre civile en Erythrée et au Tigré est aussi source de graves préoccupations car la guerre gaspille d'énormes ressources humaines et financières qui pourraient être mieux utilisées au développement du pays. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et les représentants canadiens à Addis Abéba et à Ottawa ont soulevé ces préoccupations à plusieurs reprises avec les autorités éthiopiennes. En ce qui concerne le programme de réinstallation, les autorités éthiopiennes ont pris en considération les représentations faites par le Canada, par d'autres pays, et par les agences spécialisées des Nations Unies. Le programme a été interrompu en mars 1986 afin d'effectuer la consolidation des sites de réinstallation existants et de s'assurer qu'une bonne planification sera effectuée et des ressources adéquates consacrées à tout effort futur de réinstallation. Le gouvernement éthiopien a admis que des abus avaient été commis dans la mise en oeuvre du programme et a indiqué que les réinstallations futures se feront de façon volontaire. Le Canada espère, par sa présence en Ethiopie, pouvoir contribuer à l'amélioration de la situation des droits de la personne dans ce pays ainsi que des conditions économiques et sociales des populations éthiopiennes.